

	GdC	<p style="text-align: center;">Aides Financières FFBA Phases Finales des Championnats de France Et Compétitions Internationales</p>	<p>Fiche adoption : CD 15/03/2008 entrée en vigueur : 01/09/2008 validité : permanente secteur : COM remplace : - nombre de pages : 1 annexe : 0</p>
---	-----	--	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. LES SUBVENTIONS

Les subventions éventuelles sont délivrées suite au rapport final et aux comptes certifiés fournis par l'organisateur en fonction de la compétition organisée.

2. LES PRISES EN CHARGE

Pour l'hébergement et la restauration, les Juges-Arbitres, les arbitres, les délégués fédéraux, les élus du bureau, du comité directeur et des Commissions, les cadres de la DTN et les salariés de la fédération sont pris en charge par la fédération.

Les frais d'hébergement concernant toutes les personnes citées au paragraphe précédent sont réglés par l'organisateur et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs. Une avance pourra être demandée dans les trois semaines qui précèdent la compétition (document remis sur demande auprès du secrétariat compétitions : secretariat-compétitions@ffba.org).

Les frais de restauration concernant toutes les personnes citées au paragraphe précédent sont à la charge de ces personnes et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs. Si une soirée officielle est prévue, les frais sont réglés par l'organisateur et remboursés par la FFBA sur présentation des justificatifs.

Les montants alloués sont :

Soirée officielle : 24€

Chambre : 58€

Les réservations d'hôtel pour les arbitres et les officiels sont faites par l'organisateur.